

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

**Séance du 8 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 8 septembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h à la salle des fêtes de Paulhac.

**Votants :**

**C3G :** Maryse AUGER, Patricia CADOZ, Didier GUILLES, Caroline SALETTES, Brigitte GALY, Pierrette JARNOLE

*Nombre de délégués : 47*  
*Quorum : 24*  
*Date de convocation : 30/08/2022*

*Membres présents : 36*  
*Pouvoir : 3*

**CCCB :** Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Diane ESQUERRE, Gérard GUERCI, Anne-Sophie PILON, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Charles DE LASSUS SAINT GENIES, Sandrine PENAVERE

**CCF :** Michèle BEGUE, Hugo CAVAGNAC, Virginie CLAVEL, Alain HINAUX, Philippe PETIT, Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCLE

**CCHT :** Chantal AYGAT, Jean-Paul DELMAS, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Patrice LAGORCE, Patricia OGRODNIK

**CCVA :** Sonia BLANCHARD ESSNER, Isabelle GAYRAUD, Jean-Michel JILIBERT, Cédric MAUREL, Robert SABATIER, Jean-Michel MICHELOT

**Absents ayant donné pouvoir :** Véronique MILLET à Colette SOLOMIAC, Philippe SEILLES à Joël CAMART, Thierry ASTRUC à Isabelle GAYRAUD

**Secrétaire de séance :** Gérard GUERCI

**Domaine : Contractualisation**

**Délibération n°: 22/065**

**Objet : Candidature AMI FEDER OS5**

Cédric MAUREL, Vice-Président en charge des contractualisations, précise que les territoires porteurs d'un Contrat Territorial Occitanie (CTO) sont éligibles à l'Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) au titre de la priorité 5 du FEDER-FSE+ 2021-2027.

La Région entend promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources, afin de soutenir les stratégies de développement pilotées au niveau local. Ces stratégies permettent de répondre à l'enjeu de rééquilibrage territorial à destination des zones rurales et de développement urbain durable sur l'ensemble du territoire.

La Région souhaite ainsi réduire les fractures régionales et répondre aux enjeux spécifiques des territoires.

La priorité 5 du FEDER-FSE+ se décline en deux volets : un volet urbain (OS 5i) et un volet rural (OS 5ii).

#### OS5i – Volet urbain

Cinq types d'actions ont été identifiés pour concrétiser ce volet.

- Améliorer le cadre de vie des habitants en zone défavorisée
- Lutter contre la désertification médicale dans les zones urbaines défavorisées
- Développer le logement à destination des populations fragiles et marginalisées
- Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous
- Moderniser et créer des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales et/ou en travail social et d'éducation supérieure
- Soutenir le développement du Massif des Pyrénées

#### OS5ii – Volet rural

Cinq types d'actions ont été identifiés pour concrétiser ce volet.

- Améliorer l'accès aux services sociaux, d'éducation et de proximité de base
- Lutter contre la désertification médicale dans les zones rurales
- Développer le logement à destination des populations fragiles et marginalisées
- Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous
- Moderniser et créer des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales et/ou en travail social et d'éducation supérieure
- Soutenir le développement du Massif des Pyrénées

Les dossiers de candidature devront être transmis au plus tard le 16 septembre 2022 auprès de la Région.

La sélection des candidatures interviendra le 16 décembre 2022.

Les résultats de l'appel à manifestation d'intérêts seront publiés sur le site de la Région et notifiés aux candidats.

Conformément au périmètre du Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées Méditerranée 2022-2028, la CC Grand Ouest Toulousain est intégrée à l'AMI au titre des Approches Territoriales Intégrées – priorité 5 du programme Régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027.

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer pour :

- Candidater à l'AMI au titre des Approches Territoriales Intégrées – priorité 5 du programme Régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027
- Mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à ce dossier.

Entendu l'exposé du Vice-Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :

- Candidater à l'AMI au titre des **Approches Territoriales Intégrées** - priorité 5 du programme Régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027
- Mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 8 septembre 2022.

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 8 septembre 2022  
Au registre sont les signatures